



Extrait du CRF - délégation territoriale de Guyane

<http://guyane.croix-rouge.fr/spip.php?article134>

Une évolution préoccupante du chikungunya en Guyane

- Actualités - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : lundi 28 juillet 2014

CRF - délégation territoriale de Guyane

Une évolution préoccupante du chikungunya en Guyane

Au 15 juillet 2014, 881 cas cumulés de chikungunya ont été déclarés en Guyane. La tendance à l'augmentation des cas se confirme, avec plus de 150 nouveaux cas par semaine depuis début juillet.

Les foyers épidémiques actifs sont présents sur toute l'île de Cayenne et Kourou et sont particulièrement importants à Cayenne et Macouria.

Le chikungunya est une maladie virale transmise par le moustique *Aedes aegypti*. Après une piqûre de moustique et un délai d'incubation de 2 à 10 jours, apparaissent des douleurs articulaires, principalement aux poignets, doigts, chevilles, et pieds, de la fièvre, des maux de tête... Les douleurs articulaires peuvent durer plusieurs semaines, voire plusieurs mois et être particulièrement invalidantes.

En plus des actions de lutte contre les moustiques prenant en compte les spécificités locales menées par la direction de la démoustication et des actions sanitaires du conseil général, des actions d'information auprès des habitants et des actions sur l'environnement sont menées conjointement par les collectivités locales, le secteur associatif, l'ARS et les services de l'Etat.

La maladie se transmettant exclusivement par piqûre de moustique, il est impératif :

- ▶ de détruire les gîtes larvaires présents à son domicile et dans son environnement conformément à l'arrêté préfectoral de renforcement des dispositions de salubrité publique pris le 3 juillet 2014 (vases, gouttières, pneus, déchets...);
- ▶ d'éliminer les encombrants qui doivent être déposés la veille de la collecte ou apportés dans une déchetterie.
- ▶ de se protéger des piqûres de moustiques pour ne pas attraper la maladie ou éviter de transmettre la maladie quand on est malade (le virus étant présent dans le sang dès l'apparition des signes de la maladie pendant au moins cinq jours)

L'ARS souligne à tous l'importance de renforcer les mesures de protection individuelles et collectives. La lutte contre le chikungunya est de la responsabilité de chacun.

SE PROTEGER DES PIQÛRES DE MOUSTIQUE C'EST PROTEGER SON ENTOURAGE : EN GENERAL L'AEDES AEGYPTI NE VOLE PAS A PLUS DE 100 METRES, IL TRANSMET LA MALADIE APRES AVOIR PIQUE UNE PERSONNE DEJA MALADE.

Communiqué de presse en PDF

